

Le très hon. M. Diefenbaker: Qui est l'interprète? Le premier ministre?

Le très hon. M. Trudeau: ... il doit surveiller les dépenses gouvernementales. Nous estimons qu'il s'agit d'une fonction très importante, mais lorsque l'auditeur général se livre à des critiques de la politique gouvernementale, nous jugeons qu'il empiète sur les droits et les fonctions de l'opposition, que celle-ci ne remplit peut-être pas très bien.

Des voix: Oh, oh!

L'hon. M. Stanfield: Monsieur l'Orateur, sachant que le président du Conseil du Trésor était sous-ministre lorsqu'un ancien auditeur général déclara que des chevaux étaient inscrits sur la liste de paie, je comprends qu'il soit vétilleux à ce sujet. Cependant, je voudrais que le premier ministre nous dise si l'opinion exprimée par le président du Conseil du Trésor, selon qui il vaudrait mieux qu'une autre personne occupe le poste d'auditeur général, représente le point de vue du gouvernement.

Le très hon. M. Trudeau: Non, monsieur l'Orateur. A supposer que la citation soit correcte, je ne puis dire qu'il s'agisse là du point de vue du gouvernement. Si l'on a fait cette déclaration, on pourrait sans doute l'interpréter dans le sens que nous souhaiterions que la personne qui occupe ce poste assume un autre genre de fonctions, et non quelqu'un d'autre occupe ce poste.

L'hon. M. Stanfield: Une dernière question supplémentaire, monsieur l'Orateur. j'aimerais demander au premier ministre si les déclarations du président du Conseil du Trésor et du président du Conseil privé, le refus du Conseil du Trésor d'accorder les redressements de traitements demandés par l'Auditeur général pour les membres de son personnel afin qu'il puisse conserver les compétences qu'il estime nécessaires pour remplir ses obligations vis-à-vis de la Chambre, si tous ces éléments dis-je ne constituent pas un harcèlement délibéré visant à provoquer la démission de l'auditeur général?

Le très hon. M. Trudeau: Monsieur l'Orateur, je suis persuadé que l'Auditeur général a la peau assez dure pour ne pas appeler ça du harcèlement.

M. David Lewis (York-Sud): Monsieur l'Orateur, je voudrais demander au premier ministre si lui ou un membre de son cabinet s'engagerait à indiquer à la Chambre de quelle manière et à quel sujet l'auditeur général a outrepassé les pouvoirs que la loi lui confère, car il importe que l'auditeur général puisse accomplir sa tâche sans qu'il y ait ambiguïté sur la manière dont il l'accomplit?

C'est pourquoi je demande au premier ministre s'il aurait le courage et la courtoisie de dire au Parlement et aux Canadiens en quoi l'auditeur général a pu outrepasser les limites de sa juridiction.

Le très hon. M. Trudeau: A la question posée en ces termes, monsieur l'Orateur, la réponse est non.

M. G. W. Baldwin (Peace River): Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Je voudrais demander au premier ministre si le gouvernement se croit le seul arbitre et interprète de ce que sont les fonctions et les devoirs de l'auditeur général, qui est un fonctionnaire du Parlement et non du gouvernement.

Le très hon. M. Trudeau: Évidemment pas, monsieur l'Orateur. L'auditeur général est comptable au Parlement et c'est le Parlement qui devra juger de sa conduite comme il le voudra. Il le fera au moment opportun. Les ministériels font aussi partie du Parlement et, si l'on m'a bien rapporté les opinions exprimées par deux ministres, celles-ci n'avaient rien à voir à la fonction de l'auditeur général qui consiste à vérifier les méthodes comptables du gouvernement, afin d'établir si elles sont honnêtes et satisfaisantes et si elles sont appliquées avec la probité qui s'impose, mais à mon avis, cette autre fonction, qui consiste à critiquer la politique et les décisions gouvernementales, n'appartient pas à l'auditeur général mais à l'opposition.

M. Baldwin: Il n'a jamais critiqué la politique.

L'hon. George Hees (Prince Edward-Headings): Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Comme le premier ministre a affirmé que l'auditeur général avait critiqué la politique du gouvernement et comme les propos de l'auditeur général, critiqués par le président du Conseil du Trésor et par le leader du gouvernement à la Chambre, ne blâmaient nullement la politique du gouvernement, le premier ministre pourrait-il dire quelle politique l'auditeur général est censé avoir condamnée?

Le très hon. M. Trudeau: Lorsque le rapport sera présenté au comité approprié de la Chambre, nous nous empresserons de répondre à ce genre de questions.

L'hon. M. Hees: Il n'a pas critiqué la politique du gouvernement. Vous n'aimez pas qu'on vous reproche vos dépenses, voilà tout.

M. l'Orateur: A l'ordre. Je crois qu'on a empêché le député de York-Sud de poser une question supplémentaire.